

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur d'Angliers, le 7 octobre 2019 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;
Madame Manon Perron, conseillère;
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;
Madame Cindy Cotten, conseillère;
Monsieur Claude Lemens, conseiller;
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

1.- **Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

2.- **Adoption de l'ordre du jour.**

Ajout Affaires nouvelles

Distribution sacs aux nouveaux arrivants

Demande commandite pour la Rigolade du Printemps

Ajout Information du maire

Retour sur colloque FQM

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

19-10-162

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- **Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2019.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

19-10-163

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

5.- Revenus

SEPTEMBRE 2019

Location salle	199.00 \$
Location équipement	15.00 \$
Mutation	774.55 \$
T.E.DRAPER	15 000.00 \$
Raccordement Parmalat	1 500.00 \$
Boîte à malle - Âge d'or Angliers	1 762.50 \$
Taxes à rec	1 632.26 \$
Foncières	25 470.53 \$
Aqueduc	3 846.95 \$
Égout	460.99 \$
Traitement des eaux	1 822.14 \$
Mat. Résiduelle	4 114.01 \$
Ent. Ménager	284.16 \$
Intérêts	715.57 \$
Photocopiers	1.00 \$
Permis	130.00 \$
Total:	<u>57 728.65 \$</u>

5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

19-10-164

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que les dépenses présentées pour le mois de septembre 2019 soient autorisées pour des factures s'élevant à 100 254.49\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 44 033.18\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 septembre 2019, totalisant des dépenses de 144 287.67\$, plus une somme de 16 895.11\$ consignée au rapport des salaires nets du 24 septembre 2019, le tout totalisant 161 182.78\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.- Correspondance.

6.1.-Demande de rencontre de la Fabrique St-Isidore de Laverlochère pour un don afin de réparer le toit de l'église

La Fabrique veut rencontrer le conseil afin de discuter d'un don de la municipalité pour la réparation du toit de l'église. Une tentative de rencontre sera faite pour le 15 octobre prochain.

6.2.-Demande de rencontre de la part des promoteurs

Les promoteurs veulent rencontrer le conseil comme prévu lors de notre dernière rencontre avec eux. Une tentative de rencontre sera faite pour le 5 novembre prochain.

6.3.- Transfert contrat à neige

6.3.1. -Transfert du contrat de service de Transport Richard Lambert à Transport D. Barrette et Fils Inc.

CONSIDÉRANT que Transport Richard Lambert a vendu ses équipements de déneigement routiers et de sablage;

CONSIDÉRANT que Transport Richard Lambert doit se départir de son contrat;

CONSIDÉRANT que Transport D. Barrette et Fils Inc accepte de prendre le contrat;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.12, l'entrepreneur peut céder son contrat avec le consentement écrit de la municipalité et que ce consentement ne relève l'entrepreneur d'aucune de ses obligations et de ses responsabilités;

19-10-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de permettre Transport Richard Lambert de céder son contrat d'entretien de déneigement et de sablage à Transport D. Barrette et Fils Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.3.2. -Cautionnement du contrat sur années restantes

CONSIDÉRANT que le contrat sera transféré à Transport D. Barrette et Fils Inc.;

CONSIDÉRANT qu'il reste 2 ans au contrat;

19-10-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de fixer le cautionnement sur la valeur restante du contrat, soit 363 292.95\$. Le cautionnement demandé sera donc de 36 329.29\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.4. -Demande du Comité de la Rigolade du printemps

CONSIDÉRANT qu'un émissaire a été installé sur le terrain où se tient la Rigolade du printemps et que la configuration du terrain a été modifié;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été effectuée par le comité de la Rigolade du printemps à la municipalité pour réaménager le terrain afin de pouvoir présenter leur activité;

19-10-167

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de procéder à la réinstallation des clôtures, niveler le terrain où la tente sera situé, agrandir le bloc où se situe la remorque réfrigérée et aménager une pente plus douce sur le nouveau terrain de baseball.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.5.-Demande du Cercles des fermières pour un nouveau local

CONSIDÉRANT que le Cercle des fermières veut acquérir un nouveau métier à tisser;

CONSIDÉRANT qu'il manque un local au 2^e étage du presbytère pour l'accueillir;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de transformer la salle de bain au 2^e étage en local pour un métier à tisser;

CONSIDÉRANT que le cercle des fermières demande un don de 1000\$ pour effectuer les travaux;

19-10-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'effectuer un don de 675\$ sur le montant estimé total des travaux de 1350\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.6. -Demande d'aide financière de l'école Rivière des quinze pour le projet Reconnaissance

Aucune contribution ne sera faite.

6.7. -Demande de la bibliothèque de Laverlochère et d'Angliers

CONSIDÉRANT que le support de Microsoft Windows 7 prendra fin le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que les 2 bibliothèques de la municipalité devront changer leur ordinateur en 2020;

CONSIDÉRANT que le réseau biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec prépare présentement des achats regroupés;

CONSIDÉRANT que le prix des ordinateurs a déjà diminué de 40\$, à la suite de la confirmation de plusieurs bibliothèques;

19-10-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'envoyer au réseau biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord du Québec une commande pour 2 ordinateurs qui seront livrés et payés en 2020. Ces ordinateurs sont présentement 870\$ plus taxes par unités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.8. -Demande de réparation de la lumière au quai public situé au chemin des pins rouges

La demande sera évaluée au moment du budget 2020.

6.9. -Demande de Transport Lambert d'interdire le stationnement en face du 14 Rue Principale Sud

Aucune nouvelle signalisation ne sera ajoutée pour l'instant.

6.10. -Renouvellement de cotisation 2020 pour l'Association forestière de A-T

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue un renouvellement de cotisation;

CONSIDÉRANT que nous avons adhéré par les années passés et que le montant est le même pour 2020;

19-10-170

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron de renouveler notre cotisation pour un montant de 50\$ exonéré de taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.11. -Résolution pour appuyer la campagne « Municipalité alliée contre la Violence conjugale »

ATTENDU que la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

19-10-171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de proclamer la municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6.12.- Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Laverlochère-Angliers comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

19-10-172

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien et résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-le-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.- Dossiers municipaux

7.1.- TECQ

7.1.1. – Offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs et surveillance des travaux pour émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud

CONSIDÉRANT que nous devons compléter nos travaux pour l'émissaire dans le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs, ainsi que la surveillance des travaux pour l'émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud de la part de SNC-Lavalin Stavibel inc.;

19-10-173

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accepter l'offre de services professionnels pour les plans et devis définitifs, ainsi que la surveillance des travaux pour l'émissaire sur la Rue Arpin Ouest et Principale Sud de la part de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour un montant de 94 305.74\$ avant taxes;

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ 2019-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Une vérification sera faite pour s'assurer que ce contrat ne doit pas préalablement aller sur SEAO.

7.1.2.- Suivi de la réfection de chemins à Angliers

Les travaux de rechargement débutent cette semaine. Le concassage est maintenant terminé. Ce concassage est de bonne qualité selon notre

contracteur. L'inspecteur municipal est responsable de superviser le chantier.

7.1.3.-Étude de faisabilité de la pressurisation du réseau d'aqueduc dans le secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que le secteur Laverlochère à des problèmes de pression au niveau de son réseau;

CONSIDÉRANT que la résolution 19-09-154 proposait la préparation d'un projet de pressurisation du réseau d'aqueduc du secteur Laverlochère;

19-10-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'accepter l'offre de service professionnel de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour effectuer une étude de faisabilité sur la pressurisation du réseau d'aqueduc du secteur Laverlochère pour un montant de 14 750\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.2. - Entente de gestion

Les corporations de développement vont nous recommander la signature ou non de l'entente de gestion.

7.3. – Rencontre MFFP

Retour sur la rencontre faite avec le MFFP. Rencontre de travail serait nécessaire. Une tentative de rencontre sera faite pour le 5 novembre prochain.

7.4.- Contrat déneigement et sablage des cours et trottoirs pour l'année 2019-2020

Aucun appel d'offre ne sera fait cette année pour le déneigement et le sablage des cours et trottoirs pour l'année 2019-2020. Les coûts liés à ces contrats ont considérablement augmenté cette année. Le déneigement sera fait à l'interne.

7.5. - Projet piscine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers à

pris connaissance des rapports produits par la firme Escabeau, ainsi que de l'audit technique de SNC-Lavalin;

CONSIDÉRANT que la piscine actuelle n'est pas adaptée aux besoins actuels de la population;

CONSIDÉRANT que 3 options ont été présentées :

- Option 1 : Maintient à court terme (266 000\$), peut être combiné avec l'option 3.
- Option 2 : Réparations majeures pour utilisation à long terme (1 650 000\$)
- Option 3 : Nouvelle infrastructure (Entre 9M \$ et 16.5M \$), peut être combiné avec l'option 1.

CONSIDÉRANT que deux modèles de financements ont été présentés :

- Option 1 : Contributions basées par capita par l'ensemble des municipalités
- Option 2 : Quote-part des municipalités participantes (RFU, population, facteur proximité, clientèle)

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé aux municipalités de se positionner sur le dossier;

19-10-175

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de retenir l'option 3, soit une nouvelle infrastructure et que le modèle de financement soit une contribution basée par capita par l'ensemble des municipalités;

QUE ce soutien est conditionnel à ce que la majorité des municipalités appuie l'option de la nouvelle infrastructure, afin de prévenir une contribution trop élevée de nos citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.- Projet des bornes électriques

7.6.1- Autorisation DG pour signature de la convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle sur l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers approuve l'installation d'une borne électrique dans le secteur Anglier pour un projet total de 7050\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que le CREAT offre une aide financière de 50% sur le projet;

19-10-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser Yan Bergeron, directeur général, de signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle sur l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.6.2- Autorisation DG pour signature de l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Laverlochère-Angliers approuve l'installation d'une borne électrique dans le secteur Anglier pour un projet total de 7050\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que le CREAT offre une aide financière de 50% sur le projet;

19-10-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser Yan Bergeron, directeur général, de signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.7.- Contrat de nivelage 2019

Refus de transport Beulé de niveler dans la semaine du 30 septembre 2019 quelques sections prévu au contrat. Lorsque cette section n'est pas nivelée, il y a des risques pour la sécurité des utilisateurs. Une demande sera faite à Transport Beulé pour ajuster la facture finale, pour ne pas payer le travail non effectué. Au total 5.6 km du contrat et 2 km hors contrat, n'ont pas été nivelés.

7.8. -Coupe d'arbres au parc de la marmaille

Trois arbres seront coupés dans le parc de la marmaille pour un coût de 750\$ par arbre. Pour un total de 2 250\$ avant taxes.
Ces arbres sont morts et se retrouvent près d'un réservoir à propane.

7.9. -Achat de pompes

7.9.1. -Remplacement pompe à l'usine de traitement d'eau usée

CONSIDÉRANT qu'une seule pompe est installée présentement à l'usine de traitement d'eau usée et que 2 pompes devraient être installées pour fonctionner de façon alternative;

CONSIDÉRANT que si la pompe actuelle cesse de fonctionner, les eaux usées seront dérivées vers un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la réparation de la 2^e pompe s'élève à un coût de 15 361.92\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une pompe neuve s'élève à un montant de 13 458.00\$ avant taxes.;

19-10-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de procéder à l'acquisition de la pompe nécessaire pour le bon fonctionnement de l'usine de traitement d'eau usée pour un montant de 13 458\$ plus taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.9.2.- Achat d'une pompe de rechange pour les stations de pompage dans le secteur Laverlochère

CONSIDÉRANT que nous n'avons plus de pompe de rechange, si une pompe fait défaut;

CONSIDÉRANT que nous avons besoin de ces pompes pour empêcher les eaux usées de refouler directement dans les maisons dans le secteur Laverlochère;

CONSIDÉRANT que la réparation de la pompe de rechange s'élève à un coût de 7667.07\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une pompe neuve s'élève à un montant entre 7742\$ et 7900\$ avant taxes;

19-10-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de procéder à l'acquisition de la pompe de rechange pour un montant de 7900\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.10.- Nivelage en profondeur du Rang 6

CONSIDÉRANT qu'à la suite du scarifiage du rang 6, la surface de roulement est inadéquate;

CONSIDÉRANT qu'un nivelage en profondeur permettra d'améliorer la surface de roulement;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 soumissions pour ces travaux;

19-10-180

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'accorder le contrat à Construction Gilles Caya pour un coût à 130\$/h avant taxes, pour un montant total d'environ 2000\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7.11.- Gouvernance

7.11.1. - Suivi des projets en cours

Un document suivant les différents projets en cours sera envoyé régulièrement au conseiller pour leur permettre de suivre les coûts.

7.11.2.- Renouvellement du contrat SST

CONSIDÉRANT l'avancé considérable de notre municipalité en matière de santé-sécurité au travail pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT le travail qui reste à faire au niveau de la santé et sécurité dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'augmentation pour l'année d'un montant de 5018.93\$;

19-10-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de renouveler l'entente en santé-sécurité au travail pour l'année 2020, pour un montant de 8852.70\$ taxes non incluses.

Réserve de la conseillère Cindy Cotten face au montant du salaire du directeur de service à la MRC

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.11.3.- Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Laverlochère-Angliers a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 2 octobre 2019 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

19-10-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Manon Perron que l'on retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- Coût forfaitaire : 700 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 190 \$ de l'heure;

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.11.4-Vérification comptable 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la vérification de l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la nomination d'une firme de comptables pour la vérification de l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT que nous avons plusieurs dossiers complexes liés à notre fusion;

CONSIDÉRANT que la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc sont aux faits de ces enjeux;

19-10-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de mandater la firme de comptables Champagne Bellehumeur Guimond inc pour la vérification de l'année 2019 pour la municipalité de Laverlochère-Angliers pour un montant estimé de 10 950\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7.12- Ressource humaine

7.12.1- Embauche de Ghislain Morin au poste d'entretien ménager

CONSIDÉRANT que le poste d'entretien ménager a été publié;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne s'est manifesté pour le poste;

CONSIDÉRANT que le candidat possède les compétences pour combler le poste;

19-10-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'embaucher Monsieur Ghislain Morin au poste d'entretien ménager avec une probation de 3 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8- Rapport des comités.

8.1.- Brigade incendie

8.2.- Commission familiale et MADA

8.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers

Demande de la corporation de développement d'Angliers de fermer les salles de bains.

8.4.- Centre communautaire

Rappel du comité pour le centre communautaire de prendre des échantillons dans la cage d'escalier menant au club de l'âge d'or.

La planification pour une formation sur la gestion sécuritaire de l'amiante est en cours.

8.5.- Éducation populaire

8.6.- Les promoteurs d'Angliers

8.7.- Comité des Loisirs et sports

Le couloir de la peur se déroulera dans l'aréna.

8.8.- ÉLAN

Le dépôt des soumissions se feront le 16 octobre, au lieu du 10 octobre.

9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.

9.1. -Suivi de la demande de transfert du 100 000\$

La demande est présentement en étude par Monsieur Denis Moffet. Des démarches ont été faites au département des infrastructures au MAMH à Québec sans succès. On a demandé à régler ce dossier avec notre bureau régional.

10.- Affaires nouvelles

10.1. - Distribution des sacs aux nouveaux arrivants

Le conseiller Normand Bergeron se porte volontaire pour distribuer les sacs aux nouveaux arrivants dans le secteur Laverlochère et la conseillère Lyna Pine pour le secteur Angliers.

10.2. - Demande annuel de la Rigolade du printemps

Cette demande sera étudiée, lors du budget.

10.3. - Évaluation de la réparation d'un ponceau dans le 2^e et 3^e rang de Baby

Demande de la conseillère Cindy Cotten de vérifier les réparations sur un ponceau situé dans le 2^e et 3^e rang de Baby.

11.- Information du maire.

Une demande devra être faite aux organismes pour leur demande budgétaire.

12.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

13.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 22h03.

Daniel Barrette, maire

Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire